

## TARIFS 2023

### Les Riceys

### Extérieurs

✓ Cuisine : 100 euros / jour	125 € / jour	} 560 € / jour
✓ Petite salle : 110 euros / jour	145 € / jour	
✓ Grande salle : 275 euros / jour	290 € / jour	
✓ Salle Saint Vincent : 195 euros / jour	195 € / jour	
✓ Halle : 165 euros / jour	330 € / jour	

**Forfait Mariage habitants les Riceys : Vendredi + Samedi + Dimanche : 1 000 € et Nettoyage offert**

### NETTOYAGE OBLIGATOIREMENT FAIT PAR NOS SOINS

3 salles : 100 €

Petite salle + cuisine : 40 €

Grande salle : 50 €

Halle : 100 €

Salle St Vincent : 30 €

### CAUTION

Salles polyvalentes : 200 €

Salle St Vincent : 100 €

Halle : 100 €

**Déclenchement du système d'alarme : 500 €**

### Superficie

Halle : 656 m<sup>2</sup>

Petite salle : 120 m<sup>2</sup> (19 X6 m)

Grande salle : 300 m<sup>2</sup> (23X12 m)

Hauteur : 3.50 m

Scène : 3.30 m

### Matériel

232 chaises

57 tables rectangulaires (1.20x0.80m)

8 tables Ø 1.50 m → 6-8 p

14 tables Ø 1.60 m → 10 p

2 tables Ø 1.70 m → 12 p

4 tables Ø 1.80 m

## TARIFS Gîte Etape 2023

La nuitée : 15.00 €

Taxe de séjour : 0.24 € / pers / nuitée

Caution : 160 €

3 WC

4 Douches

6 lavabos

Département de l'Aube

Commune de LES RICEYS

**CONVENTION DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LOCAUX**

**La location part du jour à 8 heures et se termine le lendemain matin à 8 heures.**

Les locaux doivent être rendus débarrassés et balayés. Il est interdit de percer des trous pour accrocher des objets au mur.

Le locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, et à les rendre vidés de tout matériel.

**Le locataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police sera déposée au secrétariat de la mairie lors de la remise des clés.**

La Commune des Riceys met à la disposition des Associations des Riceys, les locaux gratuitement une fois par an. Par contre la caution et le nettoyage des locaux restent dus.

Une caution de **100 euros** pour la halle et la salle Saint Vincent ou de **200 euros** pour les salles polyvalentes, libellée à **l'ordre de la Régie de recettes de la Mairie des Riceys**, est à verser lors de la signature du contrat. Cette caution sera restituée après utilisation des locaux et état des lieux, à la condition expresse que les locaux soient rendus vidés de tout matériel et qu'aucune dégradation n'ait été commise.

**Il est précisé que la location de la grande salle ainsi que celle de la cuisine entraînent automatiquement la location de la petite salle située entre les deux.**

Le prix de la location est à verser lors de la prise de possession des clés.

**Les salles polyvalentes disposant d'une alarme incendie,**

**il est interdit d'utiliser des fumigènes.**

**Amende de 500,00 € si déclenchement**